

PAR COURRIEL

Québec, le 27 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 octobre dernier, le député de Saint-Jérôme inscrivait au feuillet des questions concernant un document préparé par des médecins leaders du réseau, incluant la docteure Emmanuelle Britton, et présentant une analyse critique du projet de loi n°2.

Plus précisément, il s'enquérissait de ma connaissance de cet avis défavorable et de la possibilité de le rendre disponible aux parlementaires ou de le rendre public.

Je vous confirme qu'une lettre signée par le groupe de médecins et un document étayant leurs positions et inquiétudes face au PL 2 ont été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux et que j'en ai été informé. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le groupe de médecins le 14 mai 2025 à ce sujet.

Cependant, ces documents ne pourront pas être rendus disponibles aux parlementaires ou être rendus publics.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-03950